

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 13 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le **Mardi 13 Octobre à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :

Yohann HERVO, Patricia HAMON, Stéphane SOMMIER, Frédéric PAULIAC, Michel LE BOUDEC, Bruno LE MAITRE, Marie-Laure POINEUF, Virginie ALLEE, Nicolas LE CHANU, Rosemary GOUJON, Alexis GOUYETTE et Maïwenn COTILLARD

Absents excusés : Guy BURLLOT (pouvoir à S. SOMMIER), Katia CARRÉE (pouvoir à Y. HERVO) & Valentine DUBOIS

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – X – 01

Objet : Rénovation de la mairie actuelle : devis d'audit énergétique

Au cours d'un premier échange avec Monsieur Gwenn PERON du cabinet Stumm Architectures fin septembre, la réalisation d'un audit énergétique du bâtiment s'est imposée comme une évidence et un préalable au projet de rénovation de la mairie actuelle.

Le SDE 22, par l'intermédiaire de son pôle transition et usages énergétiques, collabore avec les collectivités et propose un audit énergétique à 4 005,29 € TTC (avec un reste-à-charge communal de 3 404,50 €). Un coût de coordination de 220,00 € est à ajouter au devis d'audit. Le délai annoncé pour l'obtention de l'audit énergétique s'établit à près de quatre mois.

De son côté, Armor Ingénierie ((Langueux) chiffre la réalisation de l'audit énergétique à 2 890,00 € HT avec un délai d'intervention compris entre 4 à 6 semaines.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 13 voix pour et aucune contre,

VALIDE le devis du cabinet Armor Ingénierie (Langueux), d'un montant HT de 2 890,00 € pour la réalisation de l'audit énergétique du bâtiment de la mairie.

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en
Préfecture le 15/10/2026
Publication le 15/10/2026
AR Préfecture :



Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire, Yohann HERVO

Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

